

FOIRE AUX QUESTIONS – GUIDE DU/DIU

1. [Description des diplômes](#)
2. [Candidature](#)
3. [Inscription](#)
4. [Cours & déroulement de l'année](#)
5. [Examen / Fin de formation](#)

1. DESCRIPTION DES DIPLÔMES

Un D.U, qu'est-ce que c'est ?

Un Diplôme Universitaire est un diplôme d'établissement dispensé uniquement par la faculté de médecine de Sorbonne Université.

Un D.I.U, qu'est-ce que c'est ?

Un Diplôme Inter universitaire est un diplôme d'établissement dispensé par plusieurs universités en partenariat avec Sorbonne Université.

Une Capacité, qu'est-ce c'est ?

Une Capacité est un diplôme national. La faculté de médecine de Sorbonne Université a reçu une habilitation du ministère pour délivrer ce diplôme.

Combien coûte un diplôme d'établissement ?

Le prix varie d'un diplôme à l'autre.

Son tarif est indiqué dans le 1er onglet « présentation » du descriptif du diplôme. On distingue deux types de tarif : le tarif « Formation initiale » et le tarif « Formation continue » (Individuel ou Employeur). Les spécificités tarifaires du diplôme sont énoncées dans la rubrique « tarif » de chaque fiche formation.

ATTENTION, les droits universitaires et d'enseignement doivent être acquittés pour chaque année d'inscription.

2. CANDIDATURE

Comment identifier son statut avant de candidater ? (étape 1)

Vous retrouverez tous les statuts identifiés dans la rubrique « quel statut d'inscription » <https://sante.sorbonne-universite.fr/formations/inscriptions/inscriptions-3e-cycle-de-medecine/inscriptions-en-du-diu>

Quelle différence entre les statuts FI - FCI - FCE ?

FI (formation initiale) : Vous êtes en cours de cursus ou titulaire du diplôme vous permettant l'accès à la formation depuis moins de 2 ans,

FCI (formation continue individuelle) : Vous ne relevez pas de la formation initiale et vous financez individuellement votre formation, sans prise en charge. ATTENTION, hormis une attestation de stage/un diplôme, l'organisme de formation ne sera pas tenu de fournir une attestation de réalisation à une personne inscrite à titre individuel et à ses frais, y compris sur son temps de travail.

FCE (formation continue employeur) : Vous êtes demandeur d'emploi, financé ou non par Pôle Emploi, salarié d'une entreprise, personnel hospitalier ou médecin du travail, financé(e) par l'employeur/organisme financeur.

ATTENTION ! vous ne sauriez choisir un statut plutôt qu'un autre. Il s'impose à vous, au regard de votre situation actuelle. Seul le statut FCE permettra à l'employeur d'obtenir une convention de formation, une facture ainsi qu'une attestation d'assiduité en fin de formation. Le statut FCI (financement individuel) ne donnera pas lieu à un suivi administratif par le service de Formation Continue. Pour toute inscription et règlement individuel au tarif FCI, il n'y a pas lieu de prendre contact avec le service FC. Il conviendra de vous inscrire directement auprès de la scolarité 3ème cycle, avec l'accord du responsable pédagogique.

À quelle formation puis-je candidater ? Quand ?

Chaque diplôme répond à des objectifs, selon le public visé. Vous devez vérifier, dans l'onglet « Public et prérequis » de la formation visée, si votre parcours et vos diplômes vous permettent de postuler.

Si aucune prérogative n'est notée dans le descriptif du diplôme, vous pouvez postuler auprès du secrétariat pédagogique de l'enseignant responsable de la formation, dès Mars-Avril pour une rentrée universitaire en septembre.

Je remplis les conditions, comment candidater ?

Retrouvez la procédure d'inscription en cliquant ici : <https://sante.sorbonne-universite.fr/formations/inscriptions/inscriptions-3e-cycle-de-medecine/inscriptions-en-du-diu>

3. INSCRIPTION

Le dossier de prise en charge : Une étape optionnelle (étape 2)

Si vous êtes demandeur d'emploi, financé ou non par Pôle Emploi, salarié d'une entreprise, personnel hospitalier ou médecin du travail, financé(e) par l'employeur/organisme financeur, vous devez :

- Demander un dossier de prise en charge auprès du service de Formation Continue à l'adresse : fcmedecine@sorbonne-universite.fr ou le télécharger depuis les fiches formations ici <https://fc.sorbonne-universite.fr/ecole/faculte-de-medecine/>
- Le renvoyer dans **sa version électronique**, accompagné de la copie de l'autorisation d'inscription pédagogique, à l'adresse : fcmedecine@sorbonne-universite.fr.

Le dossier de prise en charge ne vaut pas inscription. **Vous êtes également concerné par l'inscription administrative (cf. étape 4).**

Modalités d'inscription Stagiaires FCE - DU-DIU Santé



Quelle est la période d'inscription administrative en scolarité? (étape 3)

Les inscriptions en ligne aux DU/DIU commencent dès l'ouverture de la plateforme dédiée « E-candidat ». L'inscription est entièrement dématérialisée. Aucun envoi de dossier papier.

Est-ce que je dois payer la CVEC ?

Seuls les étudiants inscrits en formation initiale doivent s'acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. Les stagiaires de Formation Continue (*Individuel* ou *Employeur*) ne sont pas concernés.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la [CVEC](#)

Comment faire un dossier de pré-inscription ?

Dès l'ouverture du serveur E-candidat (courant Juin), vous pouvez déposer votre pré-candidature en vous connectant sur <https://candidatures-2021.sorbonne-universite.fr>. Cette demande d'inscription doit être accompagnée de l'autorisation d'inscription pédagogique délivrée par l'enseignant et **validée par la scolarité** pour accéder à l'inscription en ligne (le lien d'inscription vous sera transmis par mail par le service de scolarité 3^{ème} cycle). Vous devrez confirmer votre choix.

ATTENTION, la pré-inscription n'est que la **première étape** du processus.

⚠ Un compte e-Candidat 2020 ne peut pas être utilisé en 2021. Il vous faut créer un nouveau compte.

Pour vous aider, consultez le [guide eCandidat](#) et la [Foire Aux Questions](#).

Comment et quand envoyer mon dossier de pré-inscription ?

Après validation par la scolarité, vous devez suivre les instructions et joindre obligatoirement les pièces justificatives sur la plateforme PJWEB.

L'inscription en ligne sera ponctuée de différents statuts que vous pourrez suivre pas à pas. À chaque étape du traitement, un mail vous est envoyé à l'adresse que vous avez renseignée dans votre dossier de candidature. Pensez à consulter régulièrement votre messagerie électronique, et éventuellement vos SPAM. Elle sera utilisée pour l'envoi de vos identifiants de connexion ainsi que pour toutes les notifications relatives au traitement de votre candidature :

- **À finaliser** : vous n'avez pas encore transmis votre dossier et vous devez téléverser les pièces justificatives et les formulaires demandés.
- **Réceptionné** : votre candidature est réceptionnée par l'administration ; la vérification de la complétude de votre dossier et des pièces justificatives va pouvoir être effectuée.
- **Complet** : complet, votre dossier va être étudié par une commission pédagogique.
- **Incomplet** : votre dossier est placé en attente le temps que vous téléversiez les pièces sélectionnées ; lisez le commentaire qui vous aiguillera sur le problème rencontré (absence de pièce justificative, pièce illisible, etc.).

Une fois votre dossier de candidature renseigné et toutes les pièces demandées mises en ligne, vous devez transmettre votre candidature en cliquant sur le bouton vert « **Transmettre ma candidature** » en bas de l'écran. Votre inscription à l'université ne deviendra définitive qu'à réception de votre carte d'étudiant.

Je paie quand ma formation ?

Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre employeur/organisme financeur, la facture lui sera adressée en fin de formation après « service fait ». NE JAMAIS ENVOYER DE CHEQUE ENTREPRISE A LA SCOLARITE.

Pour toute autre catégorie d'inscription, vous devez vous reporter aux instructions données lors de votre inscription ou directement auprès de la scolarité du 3^{ème} cycle (Medecine-DFS-Scol3@sorbonne-universite.fr)

Comment savoir si je suis bien inscrit ?

Seul un certificat de scolarité de l'année universitaire en cours valide définitivement votre inscription administrative auprès de l'université. Tant que vous n'avez pas reçu ce certificat de scolarité, votre inscription n'est pas confirmée.

ATTENTION, l'accord du responsable d'enseignement ne vaut pas inscription à l'université.

ATTENTION, l'envoi du dossier de prise en charge ne vaut pas inscription à l'université.

ATTENTION, la validation informatique du dossier de pré-inscription ne vaut pas inscription à l'université.

Comment obtenir ma carte étudiante ? à quoi me donne-t-elle droit ?

La carte d'étudiant est envoyée par la scolarité lorsque votre inscription est finalisée. Elle vous donne accès aux bibliothèques universitaires ainsi qu'aux restaurants du Crous.

Connexion aux services étudiants. Comment procéder ?

Une fois inscrit, vous aurez accès à votre espace numérique étudiant (ENT) et autres services.

Pour toute connexion, vos identifiants sont :

- votre numéro étudiant (= numéro de dossier);
- votre mot de passe reçu lors la création de votre numéro étudiant.

Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe de la manière suivante : <https://www-atu.sorbonne-universite.fr/creation-motdepasse/#/login>

4. COURS ET DÉROULEMENT

Comment accéder aux cours ?

L'accessibilité aux cours est donnée par les secrétariats d'enseignement. Pour toute question d'ordre pédagogique, vous devez contacter le responsable du diplôme via son secrétariat.

Consultez l'aide sur la plateforme Moodle https://sorbonnemedecine.scenari-community.org/aide_etudiants/index.html

Comment obtenir mes conventions de stage pratique ?

ATTENTION les conventions de stage sont gérées par la scolarité du 3ième cycle. A ne pas confondre avec les conventions de formation signées par l'employeur.

Un stage est possible uniquement si le diplôme le prévoit. Il est noté dans le descriptif en ligne et/ou dans les modalités de contrôle de connaissances du diplôme.

Mon diplôme prévoit un stage : suivre la procédure donnée par le secrétariat pédagogique.

Mon diplôme ne prévoit pas de stage : je ne peux donc pas effectuer de stage dans le cadre de ce diplôme d'établissement.

Accessibilité handicap :

Retrouvez toutes les informations sur l'accès handicap sur notre site <https://sante.sorbonne-universite.fr/faculte-de-medecine/acces-handicapes>

5. EXAMEN ET FIN DE FORMATION

Comment obtenir mon diplôme définitif ?

Reportez-vous à la page des retrait des diplômes : <https://sante.sorbonne-universite.fr/formations/etudes-medicales/le-3e-cycle/retrait-des-diplomes>